

Règlement défilé COSPLAY

Festival des Jeux

Généralités

Dans le cadre du Festival des Jeux 2017, l'association Big Gaming organise un défilé cosplay ouvert à tous le dimanche 10 décembre 2017.

Le présent règlement régit le déroulement du défilé. Il peut être complété ou modifié sans préavis.

La participation au défilé est tributaire de l'approbation et du respect, sans condition, du présent règlement.

Modalités défilé

Définition

Chaque défilé cosplay consiste en un défilé de personnes costumées, ci-après désigné par « défilé ».

Défilés

Le défilé étant ouvert aux spectateurs de tous les âges et sensibilités, les prestations et costumes des participants se doivent d'être « tout public ». L'organisation cosplay se réserve donc le droit de refuser la pré-inscription ou l'inscription d'un participant si elle estime que celui-ci outrepassé les limites de la décence.

Le défilé cosplay du dimanche 11 décembre 2016 se déroulera à partir de 14h30.

Nombre de participants

Chaque défilé accueille un nombre limité d'inscriptions.

Ces limites pourront être modifiées, sans préavis, par l'organisation en fonction du planning général du festival.

Inscriptions

La participation à ce défilé est gratuite et est tributaire de la pré-inscription dûment réalisée sur le net.

La pré-inscription au défilé cosplay se compose de l'envoi du formulaire d'inscription au défilé dûment rempli ainsi que les visuels. Vous devez remplir un formulaire par participation.

Les pré-inscriptions sont à réaliser sur le site <https://www.biggaming.fr/cosplay/> du dimanche 15 octobre au dimanche 3 décembre 2017

La validation de cette pré-inscription doit être confirmée par l'organisation pour être effective. Vous devez donc recevoir un message dans la semaine qui suit votre pré-inscription.

Les personnes dont la pré-inscription aura été validée devront impérativement se présenter au stand Big Gaming (Partie Cosplay) et aux horaires indiqués dans les mails de briefing en amont du festival pour transformer leur pré-inscription en inscription.

Aucune inscription ne sera prise en compte en l'absence de cette confirmation sur place.

Temps de passage

Les participants ont le droit d'utiliser une minute pour les participants individuels et deux minutes pour les groupes pour effectuer leur défilé.

Eléments obligatoires

Une image ou une illustration du personnage interprété doit être fourni à l'organisation cosplay.

L'absence de cette image ou illustration rend la pré-inscription non valide. Aucune image ne pourra être récupérée sur place.

Le fichier devra être parfaitement identifié (nom, prénom, personnage incarné, jour du défilé).

L'organisation se réserve le droit de refuser l'image si celle-ci n'est pas considérée comme « tout public » ou de mauvaise qualité.

Briefing

Après transformation de leur pré-inscription en inscription, les participants devront être présents à l'endroit indiqué par l'organisation et ce à l'horaire précisé.

Un briefing des participants sera alors fait pour détailler le mode d'accès au défilé, le mode et l'ordre de passage définitif. Les participants pourront alors poser leurs dernières questions à l'organisation.

Les participants absents, à l'heure et l'endroit indiqué, ne pourront se présenter au défilé.

Leur passage effectué, les participants sont invités à quitter les coulisses pour laisser la place aux participants suivants.

Restriction à l'inscription

Chaque participant s'engage à défiler avec le costume qu'il a indiqué lors de son inscription.

Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure et avoir une autorisation parentale. De plus, l'accompagnateur majeur doit lire et signer le présent règlement.

Pour les enfants de moins de 14 ans, l'organisation cosplay se réserve le droit de refuser l'inscription, si les conditions ne semblent pas adéquates à la gestion de ces participants.

Les costumes présentés peuvent être fait main ou achetés.

Sécurité

Pour des raisons de sécurité, la pyrotechnie est interdite.

Les liquides sous toutes leurs formes sont interdits sur le défilé.

Les armes sont interdites à l'exception des reproductions fabriquées par les participants, et à seule condition que ses répliques ne constituent aucun danger pour autrui. De ce fait, l'organisation se donne le droit de refuser une arme si elle est jugée dangereuse pour un passage.

Les paillettes, confettis, plumes, etc. sont interdits sur la scène.

L'organisation se réserve le droit d'interrompre toute prestation qui troublerait la sécurité des candidats ou des personnes présentes.

Voici les infos concernant le dispositif à mettre en place pour les déguisements à l'occasion du Festival des Jeux 2017, dispositif demandé par la Police Nationale :

L'idée générale est d'interdire tous les objets ressemblants de trop près aux armes. Tous les déguisements sont autorisés mais les accessoires sont donc limités : seules sont acceptées les répliques non dangereuses d'armes de type fantaisie ne présentant aucune ressemblance avec des armes réelles



Concours & défilé Cosplay : une palpation aura lieu aux entrées du salon et qu'aucun objet trop similaire a une arme ne sera accepté dans le salon...

Pour tout renseignement ou doute, ne pas hésiter à nous contacter par mail : cosplay@biggaming.fr

Droit à l'image

En adhérant au présent règlement, les participants autorisent toute exploitation de leur image, filmée ou photographiée pendant le salon, dans le cadre de la communication ou promotion du festival.

De son côté, l'organisation s'engage à ce que les images utilisées soient conformes à la morale et à la loi. Toute image dégradant la personne humaine, la pornographie et la violence sont formellement proscrites.

L'organisation cosplay vous fera signer une feuille d'émargement attestant de la lecture et acceptation du présent règlement lors de la validation de votre inscription sur place.

Responsabilité

L'organisation cosplay ne pourra pas être tenue responsable si un candidat est victime de dommage corporel provoqué par un tiers ou par une négligence de sa part.

L'organisation cosplay ne pourra être tenue responsable de tout vol qui pourrait survenir dans l'espace défilé ou tout autre lieu du festival.

Les enfants de moins de 16 ans sont sous l'entière responsabilité de leur accompagnateur majeur, qui doit posséder une autorisation écrite par un tuteur légal, s'il ne l'est pas lui-même.

Les participants pourront être amenés à utiliser du matériel prêté par l'organisation cosplay, l'un de ses partenaires ou prestataires. Pendant toute la durée de ce prêt, les participants sont entièrement responsables du matériel et de tous dommages qui pourront lui être causés. Les participants sont responsables de tous dommages matériels et corporels qu'ils pourraient causer en utilisant ce matériel.

Les participants sont entièrement responsables des dommages qu'ils pourraient causer au matériel de l'organisation cosplay, de l'un de ses partenaires ou prestataires.